



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 68212

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la multiplication des instances consultatives et organismes intervenant sur les questions de la jeunesse. Sont ainsi rattachés directement au ministre de la jeunesse et des sports, le comité interministériel de la jeunesse, le Conseil de la jeunesse, le Conseil national d'éducation populaire et de jeunesse et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. La multiplication de ces instances est difficilement compréhensible et complique la représentativité de chacun de ces organismes. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser la répartition des compétences et la cohérence existant entre l'ensemble des instances consultatives et organismes intervenant sur les questions de jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68212

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6157